

Département du Val d'Oise
Arrondissement de SARCELLES
Canton de GOUSSAINVILLE
Commune de SAINT-WITZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Objet : Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Assistance administrative complémentaire en phase réalisation pour la construction d'une maison de l'enfance

Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire de la commune de SAINT-WITZ

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°30/2020 en date du 26 mai 2020 relative à l'élection du Maire ;

Vu la délibération du conseil municipal n°36/2020 en date du 4 juin 2020 autorisant Monsieur Le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage réalisée par TERRES ET TOITS, ayant pour objet l'assistance administrative en phase réalisation pour le projet de la maison de l'enfance, établie pour une période de 10 mois allant d'août 2023 à mai 2024 pour un forfait mensuel de 840.00€ HT ;

CONSIDERANT le retard accumulé sur le chantier de la construction de la maison de l'enfance, il y a lieu de prolonger cette mission pour la période du 2^{ème} semestre 2024.

DÉCIDE

Article 1 : De signer la proposition d'honoraires complémentaires pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec TERRES ET TOITS représentée par Madame Anne VERHEGHE, co-gérante sise au 18, rue de la Merlette 77 260 SEPT SORTS.

Article 2 : La convention est conclue pour un montant de **5 040,00€ HT** soit **6 048,00€ TTC** pour un délai complémentaire de 6 mois.

Article 3 : La Directrice des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le préfet du Val d'Oise
- Monsieur le comptable du SGC de GARGES
-

Fait à Saint-Witz, le 16 mai 2024

Le Maire,
Frédéric MOIZARD.

